

**MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SÉRAPHINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Séraphine tenue au 2660, rue du centre communautaire de Sainte-Séraphine, le 3 mai 2022 à 20h00.

Sont présents:

Siège #1 - Justin Allard
Siège #4 - Sarah Pelletier
Siège #5 - Nathalie Leblanc
Siège #6 - Charles Martin

Est/sont absents:

Siège #2 - Alexandre Talbot
Siège #3 - Sylvain Plante

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, David Vincent. Mme Suzie Constant, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2022-05-055

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Justin Allard, appuyé par Sarah Pelletier et résolu que l'ordre du jour soit adopté et en laissant l'item varia ouvert.

ADOPTÉE

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 - Séance ordinaire du 5 avril 2022

4 - CORRESPONDANCE

5 - FINANCES

5.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 30 avril 2022

5.2 - L'approbation du rapport financier 2021

6 - LÉGISLATION

6.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 2022-06 « Règlement d'emprunt pour les travaux du 13e rang »

6.2 - Adoption du règlement # 2022-02 « Règlement concernant l'interdiction de se stationner aux endroits identifiés »

6.3 - Adoption de la modification du plan d'urbanisme

6.4 - Adoption du rapport annuel 2021 schéma couverture de risque de la MRC d'Arthabaska

6.5 - Demande de commandite de la salle municipale et terrain de balle

6.6 - Presbytère - Délégation d'autorité

6.7 - Avis de motion et dépôt de projet du règlement # 2022-07 - Règlement sur la répartition des coûts de nettoyage du cours d'eau Rivière à Pat

7 - VOIRIE

7.1 - Déneigement 3 ans / 5 ans - demande de soumission

7.2 - Adoption du règlement # 2022-04 concernant la redevance des carrières et sablières.

8 - RAPPORT DES COMITÉS

8.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska

8.2 - Rapport des comités municipaux

9 - VARIA

10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2022-05-056

3.1 - Séance ordinaire du 5 avril 2022

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Nathalie Leblanc, appuyé par Charles Martin et résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 5 avril 2022 est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4 - CORRESPONDANCE

5 - FINANCES

2022-05-057

5.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 30 avril 2022

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans la cadre de la séance ordinaire du 3 mai 2022;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits prise en vertu du Règlement en matière de contrôle et suivi budgétaire portant le numéro 2012-18 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et greffière-trésorière ;

Il est proposé par Justin Allard, appuyé par Charles Martin et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signer ce 4^e jour du mois de mai 2022

{SIGNATURE}

Suzie Constant
Directrice générale, greffière-trésorière

2022-05-058

5.2 - L'approbation du rapport financier 2021

À la suite de la présentation des états financiers 2021 par du Groupe RDL Victoriaville S.E..C.R.L.,

il est proposé par Sarah Pelletier,

appuyé par Nathalie Leblanc et résolu d'accepter les états financiers tel que présentés et déposés, et ce pour l'année se terminant le 31 décembre 2021.

6 - LÉGISLATION

2022-05-059 6.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 2022-06 « Règlement d'emprunt pour les travaux du 13e rang »

Avis de motion au règlement # 2022-06 « Règlement d'emprunt pour les travaux du 13e rang »

Je, soussignée, Nathalie Leblanc, conseillère, donne avis de motion que le règlement # 2022-06 ayant pour objet des travaux de réfection du 13e rang à Sainte-Séraphine sera présenté lors d'une séance ultérieure. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Mme la directrice a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé.

Conseillère

2022-05-060 6.2 - Adoption du règlement # 2022-02 « Règlement concernant l'interdiction de se stationner aux endroits identifiés »

ATTENDU QUE qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 1er mars 2022

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du 1er mars 2022

Il est proposé par: Charles Martin

Et appuyé par: Sarah Pelletier

QUE le règlement # 2022-02 concernant l'interdiction de se stationner aux endroits identifiés soit adopté. Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

ADOPTÉE

2022-05-061 6.3 - Adoption de la modification du plan d'urbanisme

Règlement numéro 2022-05 modifiant le Règlement numéro 2015-27 relatif au plan d'urbanisme concernant la modification du tracé des voies de circulation : Adoption du règlement

Sur proposition de Mme Sarah Pelletier, appuyée par M. Charles Martin, il est résolu que le Conseil de la Municipalité de Sainte-Séraphine adopte le Règlement numéro 2022-05 modifiant le Règlement numéro 2015-27 relatif au plan d'urbanisme, concernant la modification du tracé des voies de circulation, lequel est placé en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

2022-05-062 6.4 - Adoption du rapport annuel 2021 schéma couverture de risque de la MRC d'Arthabaska

Communication est donnée d'un rapport de Justin Allard, relatif au rapport annuel d'activités 2021 dans le cadre du schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska à être présenté au ministre de la Sécurité publique.

ATTENDU l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques le 23 mars 2009;

ATTENDU l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie qui prescrit à toute autorité locale ou régionale et à toute régie intermunicipale, chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter et de transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique un rapport d'activités pour

l'exercice précédent;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Nathalie Leblanc, et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Séraphine approuve le rapport annuel d'activités 2021 à être présenté au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska.

2022-05-063 6.5 - Demande de commandite de la salle municipale et terrain de balle

Bonjour, j'aimerais vous faire part de ma demande de commandite.

J'organise un souper spectacle le 16 juillet 2022 au centre communautaire. Le chanteur sera Mario Prévost alias le Bum Du Country. Mon but est de ramasser des fonds pour la S.L.A. Une cause qui me tient très à coeur puisque ma tante y est décédée. Dans la mesure du possible, j'aimerais me faire commanditer la salle municipale et le terrain de ball de la municipalité pour mon événement.

Il est proposé par Nathalie Leblanc
Appuyé par Justin Allard

que la municipalité accepte la demande de Mme Sarah-Maude Blier, d'offrir la gratuité de la salle et du terrain de balle le 16 juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-05-064 6.6 - Presbytère - Délégation d'autorité

Sur proposition de Nathalie Leblanc

Appuyée par Charles Martin

Il est résolu à l'unanimité de nommer Suzie Constant et David Vincent, pour représenter la **MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINTE-SÉRAPHINE**, propriétaire de l'établissement d'hébergement touristique nommé ci-dessous aux fins de discussion auprès de la Corporation de l'industrie touristique du Québec (la CITQ) pour tout sujet relatif à l'établissement d'hébergement touristique correspondant au numéro de dossier **REF-63735**. Nous reconnaissons que la CITQ se réserve le droit de ne faire affaire qu'avec nos représentants pour des questions d'administration et de classification de cette unité si elle le juge à propos.

Nom de l'exploitant:
mars 2022

Date: 31

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINTE-SÉRAPHINE

Appellation de l'établissement et coordonnées:
référence: REF-63735

Numéro de

- **PRESBYTÈRE DE SAINTE-SÉRAPHINE**
- **2656, route Principale**
- **Sainte0Séraphine (Québec) J0A 1E0**

ADOPTÉE

2022-05-065 6.7 - Avis de motion et dépôt de projet du règlement # 2022-07 - Règlement sur la répartition des coûts de nettoyage du cours d'eau Rivière à Pat

Je, soussigné, Justin Allard, conseiller, donne avis de motion que le règlement # 2022-07 ayant pour objet d'imposer un tarif de compensation pour couvrir les dépenses

reliées aux travaux du cours d'eau Rivière à Pat sera présenté lors d'une séance ultérieure. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Mme la directrice a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé.

Justin Allard,
Conseiller

7 - VOIRIE

2022-05-066

7.1 - Déneigement 3 ans / 5 ans - demande de soumission

Il est proposé par: Justin Allard
Et appuyé par: Sarah Pelletier
QUE la municipalité demande des soumissions par invitation concernant le déneigement des rues et rangs de la municipalité pour les saisons 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027.

ADOPTÉE

2022-05-067

7.2 - Adoption du règlement # 2022-04 concernant la redevance des carrières et sablières.

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 5 avril 2022;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du 5 avril 2022;

Il est proposé par: Sarah Pelletier

Et appuyé par: Charles Martin

QUE le règlement # 2022-04 - "Règlement concernant la redevance des carrières et sablières réservé à l'entretien des voies publiques soit adopté ».

Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

ADOPTÉE

8 - RAPPORT DES COMITÉS

8.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska

Monsieur David Vincent, maire, informe que lors de la séance des maires il a été question ...

8.2 - Rapport des comités municipaux

Comité de l'environnement, Âge d'or:
Rien à signaler

Comité des ressources humaines:
Rien à signaler

Comité de la voirie et immeubles:
Rien à signaler

Comité des loisirs, Tire de tracteurs:
Rien à signaler

Comité secteur des Cyprés:

Rien à signaler

Comité de la culture, bibliothèque et Écho:

Rien à signaler

9 - VARIA

10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 h 09 et terminée à 21 h 14.

2022-05-068

11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 14, il est proposé par Justin Allard et résolu que la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Je, soussigné, David Vincent, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

David Vincent
Maire

Suzie Constant
Directrice générale et Greffière-trésorière